

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :
Les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche
et de la Sardaigne ont échangé, le 21, à Zurich, les
ratifications des traités signés dans cette ville le 10
de ce mois.

Paris, 22 novembre 1859. — M. de Banneville,
second plénipotentiaire de Zurich, est attendu au-
jourd'hui à Paris. On croit que le *Moniteur* ne tar-
dera pas à publier le texte du traité. — Havas.

Une dépêche de Turin annonce le départ de
M. Buoncompagni pour Parme et Modène.

Nous sommes trop habitués à la prudence et à la
fermeté de l'Empereur pour ne pas rester persuadés
qu'il s'est assuré, au point de vue de l'Italie et de la
paix générale, le bénéfice de cette concession.

M. le marquis de Moustier, précédemment en-
voyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de
France près la cour de Berlin, est nommé ambassa-
deur de Sa Majesté Napoléon III à Vienne, en rem-
placement de M. le baron de Bourqueney.

Les principaux organes de la presse russe, et à
leur tête l'*Invalide*, se prononcent de la façon la
plus catégorique pour la prompte réunion du con-
grès européen, qui peut seul, ajoute ce journal,
rétablir la sécurité.

Le gouvernement provisoire de Toscane vient
d'adresser aux principaux gouvernements de l'Eu-
rope une *memorandum* relatif au vote émis par l'as-
semblée de ce duché, dans sa séance du 9 de ce
mois.

Le général Garibaldi est arrivé à Nice, et il vient
d'adresser une nouvelle proclamation aux Italiens.
Le général déclare se retirer du service parce que
la politique entrave la liberté d'action de l'Italie
centrale ; il annonce qu'il reprendra les armes le
jour où le roi Victor-Emmanuel appellera tous ses
fidèles soldats au combat.

La *Gazette piémontaise* publie le rapport du mi-

nistre Casati sur la réorganisation de l'instruction
publique. Il est conservé quatre universités dans le
royaume : Turin, Gênes, Pavie et Cagliari. Le
cours de philosophie et des lettres qui devrait ap-
partenir à l'Université de Pavie se fera à Milan ; il
est aussi établi une institution universitaire à Cham-
béry.

Le *Moniteur de Bologne* publie un décret de M. le
dictateur Farini, aux termes duquel la ville de Bo-
logne sera munie de travaux de fortifications. Une
somme de cinq cent mille francs sera affectée aux
premiers travaux. Des décrets ultérieurs pourvoi-
ront aux autres dépenses.

On sait que les archevêques et les évêques de la
Vénétie s'étaient réunis à Venise : nous apprenons
que ces prélats, après s'être occupés de la situation
des affaires du Saint-Siège, avant de se séparer, ont
prié le gouverneur, comte Bissingen, de déposer
au pied du trône l'expression de leurs hommages
respectueux.

On connaît maintenant le dénouement du procès
intenté au *Courrier des Alpes*. Après une suspension
de trois mois et demi, le gérant et l'imprimeur ont été
condamnés à 100 fr. d'amende seulement ; et l'au-
teur de l'article incriminé à 250 fr. Le *Courrier des
Alpes* a fait appel de ce jugement.

Si nous en croyons une dépêche de Vienne, une
amnistie serait promulguée par le gouvernement
autrichien aussitôt après la publication du traité de
Zurich. Cette mesure comprendrait toutes les per-
sonnes civiles et militaires compromises pendant la
dernière guerre.

Nous avons dit que M. Ricasoli, président de l'as-
semblée toscane, avait protesté contre la délégation
de la régence faite à M. Buoncompagni. L'*Opinione*
nous donne aujourd'hui, tout en regrettant les diffi-
cultés qui se sont élevées, les raisons de l'opposi-
tion faite par M. Ricasoli.

Le président de l'assemblée toscane a déclaré
qu'il ne pouvait acquiescer à reconnaître le comman-

deur Buoncompagni en qualité de régent, l'assem-
blée ayant élu à cette dignité S. A. R. le prince de
Carignan, et le chevalier Perozzi, représentant la
 Toscane à Turin, n'ayant pas été chargé d'offrir au
prince le vote de l'assemblée et encore moins d'ac-
cepter la combinaison proposée.

Nous avons dit que selon toute probabilité et sui-
vant les usages diplomatiques, les deux gouverne-
ments de France et d'Autriche devaient adresser aux
puissances signataires du traité de Vienne une cir-
culaire pour les inviter à se réunir en congrès. Mais
on avait annoncé prématurément le départ de ces
circulaires.

La politique du gouvernement français, dans la
situation actuelle de l'Italie centrale, devait se pro-
poser deux choses : maintenir la question dans toute
son intégrité jusqu'à la réunion du congrès, qui
seul est compétent pour prononcer sur des change-
ments de circonscriptions territoriales ; en second
lieu, prévenir le développement et l'intervention
des passions révolutionnaires, dans l'intérêt non-
seulement de l'Italie, mais de l'Europe. A ce double
point de vue, la régence offerte au prince de Cari-
gnan, et, un peu après, la délégation faite à M.
Buoncompagni, présentaient des inconvénients sé-
rieux.

Mais, en définitive, tout dépendait du caractère
que le gouvernement sarde attachait à la mission
du commandeur Buoncompagni. Il fallait savoir s'il
entendait s'en prévaloir comme d'un pas de plus
dans la voie des faits accomplis ; mais il résulte, au
contraire, des explications franches et loyales du
gouvernement sarde, qu'il n'envisage la mission de
M. Buoncompagni que comme une mesure purement
conservatoire destinée à substituer une adminis-
tration unique à plusieurs administrations divergentes,
et à diminuer ainsi les chances de désordre.

Ces explications ont été corroborées par la retraite
du général Garibaldi, dont l'esprit aventureux inspi-
rait quelques craintes pour le maintien de la paix
entre les Etats italiens.

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

CHAPITRE I^{er}. — A BORD DE LA MÉSANGE.

Quart de midi à six heures. — VENTS : sud. — ROUTE :
nord-est. — NŒUDS : huit. — VOILURE : voiles majeures,
perroquets, brigantines, grand et petit foc. — ÉVÈNE-
MENTS : beau temps, belle mer, bonne brise, rien de nou-
veau.
L'officier chef de quart,
MAURICE GRANDFORT.

La table de loch ou journal du bord ne contenait pas
un mot de plus. Ses rédacteurs, il est vrai, sont fort la-
coniques et, à la fin de leurs six ou quatre heures de
service, ne craignent guère de se répéter textuellement.
Pour un homme du métier, la relation ci-dessus est, du
reste, aussi complète que satisfaisante. Elle lui démon-
trera que les vents n'ont pas varié, qu'ils ont été cons-
tamment favorables, que le navire n'a pas dévié de sa
route directe, qu'il file tribord amures huit milles ma-
rins à l'heure, sans fatigue, sans dérive, sans avaries,
sans manœuvres dignes d'être mentionnées, qu'il n'a fait
aucune rencontre et qu'enfin aucun accident de mer n'a
eu lieu pendant la durée du grand quart d'après-midi.

C'était par la hauteur des Açores que naviguait ainsi
fort galamment la *Mésange*, joli trois-mâts doublé

et chevillé en cuivre, comme disent les affiches et an-
nonces de genre. Il revenait des mers des Indes avec une
respectable cargaison de denrées coloniales et un assorti-
ment lucratif de passagers des deux sexes. A l'île Mau-
rice, déshéritée de son beau nom d'île de France, les ar-
ticles de Paris s'étaient vendus à merveille ; au Havre, le
chargement était attendu ; la traversée, jusque là fort
courte, semblait devoir se terminer heureusement.

L'excellent capitaine Pinchon, qui sortait de table,
fumait donc son cigare avec une entière satisfaction.
Le chiffre assez rondelet de ses bénéfices certains d'a-
vance le mettait en belle humeur. C'était un homme po-
sitif, une forte tête et un gros ventre, dont la poésie n'é-
tait point le travers. En sa qualité de colporteur d'épi-
ques ou d'épiciers navigateur, il proclamait hautement son
aversion pour cette triste marchandise. Ajoutons que le
digne homme, se rencontrant, bien à son insu, avec l'a-
dage antique, faisait rentrer la peinture et tous les arts
dans le domaine de la poésie.

Parfois il gourmandait, tant en son nom qu'au nom
de M. Graverin père, l'armateur, autre ennemi dé-
claré des goûts artistes ; son jeune second, Maurice
Grandfort, qui s'avisait de cultiver plusieurs talents d'a-
grément.

Maurice peignait avec goût, faisait de la musique,
mettait de jolis vers sur les albums des dames passagè-
res, et, sans en être moins bon marin, sentait vivement
la grande poésie de la mer. Voilà des péchés presque ir-
rémissibles dans la marine du commerce et bien ailleurs.

Mais la brise était si favorable et la *Mésange* marchait si
bien, ce soir-là, que le capitaine Pinchon, — chose in-
crovable, — souriait aux propos enthousiastes de son
jeune et brillant officier.

Le soleil, drapé de pourpre et d'or, se noyait à l'occi-
dent, sa couronne de rubis lançait un dernier éclair ; du
côté de l'est, les étoiles perçaient la gaze des vapeurs
hespériennes, le ciel s'assombrissait.

Sur la dunette, au milieu du groupe des passagers
d'arrière, Grandfort s'abandonnait à sa verve.

Au large, disait-il, la lutte éternelle des ténèbres et de
la lumière est plus saisissante, même qu'en rase campa-
gne. Les effets des deux crépuscules y sont mieux accu-
sés, car aucun accident de terrain ne brise la ligne d'ho-
rizon. Sur toute la surface des eaux, vaste miroir du firmament,
l'œil suit, sans obstacle, — au soir, la marche
envahissante de la nuit qui éteint les volcans du jour, —
au matin, la fuite des ombres qui pâlissent flagellées par
les rayons du soleil levant. Tous les poètes se sont inspi-
rés du grand spectacle que nous admirons d'ici. Voyez !
le couchant, rose encore, se voile d'un crêpe de deuil ;
déjà les mers d'Espagne sont plongées dans l'obscurité.
Quelques heures s'écouleront, et les ténèbres victorieuses
seront vaincues à leur tour. Tel est le symbole de la
guerre sans fin d'Oromaze et d'Arimane, du bien et du
mal, du progrès et de la barbarie.

— Pédant boursoufflé ! petit fat ! gromela entre ses
dents le lieutenant Brassinet, troisième officier du bord,
ancien condisciple, contemporain, camarade et soi-di-

Ainsi comprise, la mission du commandeur Buoncompagni ne soulève plus aucune objection grave; toutes les solutions sont réservées, et quelques garanties de plus sont données au maintien de l'ordre. C'est dans ce sens que les gouvernements européens paraissent accepter aujourd'hui le départ de M. Buoncompagni pour les duchés.

On écrit de Naples, le 9 novembre, à la *Gazette de Trieste*, que le prince Petrucci venait d'arriver dans cette ville, et qu'il allait être chargé de former un nouveau ministère. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

Une correspondance de Constantinople, du 12, annonce que la frégate à vapeur *Haireddin* venait de partir pour transporter les individus qui ont pris part à la dernière conspiration, dans les îles de Lemnos, Ténédos et Metelin. D'autres seront exilés en Crète et à Saint-Jean-d'Acre.

Une grande activité règne dans tous les ministères; on s'y livre à des enquêtes qui doivent aboutir à de sérieuses réformes. On construit, sur les chantiers de Constantinople, un vaisseau de ligne de 104 canons, et, à Ismidt et Ghemlek, deux frégates à hélice. La compagnie du télégraphe électrique qui relie Constantinople et Athènes vient d'abaisser son tarif. — Charles Bousquet. (*Le Pays*.)

Le général de Martimprey est attendu à Paris.

La ville d'Ouchda a été obligée de racheter par une contribution de guerre les justes châtimens qu'elle avait mérités. Le caïd a été arrêté et transporté à Tanger, où nous pensons qu'il a été livré aux autorités marocaines chargées de le punir. Le trésor et le contingent appartenant au gouvernement marocain ont été respectés. En faisant rentrer les troupes en Algérie, le commandant en chef a laissé sur la frontière un corps d'observation sous les ordres du général de Ligny.

Dans la proclamation, qu'il a adressée à l'armée expéditionnaire avant de retourner à Alger, le général de Martimprey félicite les troupes de la force morale, de la discipline inaltérable qu'elles n'ont cessé de montrer au milieu des épreuves de toute nature qu'elles ont eues à essayer. Le général rend la plus éclatante justice à la fidélité et à l'intrepidité de notre Maghzen d'Oran, et il annonce qu'il rendra compte de tous les services rendus en priant le ministre de la guerre de solliciter de Sa Majesté les récompenses méritées.

On écrit de Bombay, le 13 octobre, au *Moniteur*: Une expédition, récemment envoyée par la marine anglaise contre les Woghars, race de pirates redoutables, établis depuis un temps immémorial dans l'île de Bate, vient de se terminer de la manière la plus heureuse par la destruction la plus complète de leur principal repaire.

Parvenue, le 4 octobre dernier, en vue de l'île, l'expédition, composée de 4 frégates à vapeur et de plusieurs bâtiments de transport, a ouvert immédiatement le feu contre le fort qui en défendait l'accès et dont les murailles présentaient une hauteur de 30 à 40 pieds sur 18 à 40 de large. Après un

sant ami de Grandfort, qu'il jalousait depuis l'enfance.

S'il n'osa hausser les épaules, il espéra du moins que le capitaine donnerait quelque coup de boutoir à monsieur le poète; le capitaine n'en fit rien. Le comte de Roseville, ancien chef d'escadrons, passager à bord avec sa femme et ses enfants, avait pris la parole.

— Dans l'ordre physique, disait-il, le domaine de la nuit est exactement égal à celui du jour, mais, grâce à Dieu, il n'en est pas ainsi dans l'ordre moral. Les efforts de la barbarie ralentissent la marche de l'humanité; ils ne l'arrêtent point. La lumière l'emporte et l'emportera toujours. Oh! j'e-père bien que vous partagerez ma conviction, Monsieur Grandfort; je ne crois pas vous contredire. Vous parliez en poète...

Le jeune marin s'inclina.

— Chacun a son défaut, dit bonnement le capitaine Pinchon. Grandfort, qui a fait toutes ses classes au lycée de Caen, n'est pas encore guéri de ses vers latins.

La comtesse de Roseville se prit à sourire; elle ne fut pas seule.

Brassinnet se rappela qu'il avait été sévèrement expulsé du lycée où Maurice Grandfort était noté comme excellent sujet, après quoi sa famille l'avait placé en qualité de mousse, sous les ordres du plus rigide capitaine du Havre.

— Ajoutez à cela, poursuivait le capitaine, que mon cher second a fait son temps de service, avec le grade de volontaire à bord d'une frégate où il était compère et compagnon de messieurs les aspirants de marine, de vrais

bombardement de vingt-quatre heures, une brèche ayant été pratiquée, des troupes de débarquement furent descendues à terre et parvinrent, après une résistance très-vive et une perte de trois officiers et de quelques hommes, à s'emparer de la place dont les fortifications furent aussitôt rasées.

Le succès de cette entreprise, qui avait été déjà inutilement tentée plusieurs fois, depuis le commencement de ce siècle, est d'un avantage immense pour le commerce et la navigation du cabotage, exposés depuis si longtemps, dans ces parages et principalement dans le golfe de Cutch, à des déprédations que l'impuissance rendait chaque jour plus audacieuses.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 20 novembre. — La première division de Ceuta se fortifie dans el Serrallo. Les Maures se sont enfuis de cette position après une faible résistance. Dans la nuit du 18, a été complété l'embarquement du premier corps d'armée, et l'on dit que le deuxième a déjà commencé à s'embarquer.

Madrid, 21 novembre. — Hier, le général Echague continuait à se retrancher dans le camp de Ceuta. Le mauvais temps rendait difficile l'embarquement du matériel.

On organise en toute hâte les bataillons des provinces basques.

Dresde, 21 novembre. — On lit dans le *Journal de Dresde*: « On apprend qu'un certain nombre de gouvernements allemands se proposent de délibérer en commun sur divers objets dont la Diète germanique est déjà saisie ou qu'on a l'intention de lui soumettre. A cet effet, les ministres de ces États se réuniront, le 23, en conférence à Würzburg. »

Berne, 22 novembre. — L'échange des ratifications a eu lieu à l'hôtel Baur, sans aucune cérémonie ni formalités; étaient présents: le comte Corolyi, MM. de Bonneville et Jocteau, secrétaires, ainsi que MM. Hoffmann, Armand et le comte de Latour.

Berlin, 22 novembre. — Le *Dagbladet*, de Copenhague, d'hier, annonce:

« Par suite du conseil des ministres qui a eu lieu aujourd'hui, le président du conseil des ministres de Danemarck se rendra demain auprès de Sa Majesté pour présenter la démission du cabinet entier. Le bailli Kotiwil a été appelé près du roi. »

Turin, 22 novembre. — On annonce que M. le marquis de Villamarina serait nommé gouverneur de Milan, et M. le chevalier Desambrois, ambassadeur à Paris.

On mande de Bologne, sous la date du 22, que le 2^e régiment de la brigade de Bologne a prêté serment au roi Victor-Emmanuel. Il a reçu son drapeau, et on a admiré sa tenue, parfaitement semblable à celles des troupes du Piémont. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie plusieurs décrets, en date du 19 novembre, conférant des récompenses aux militaires et marins qui se sont le plus particulièrement distingués à l'attaque des lignes cochinchinoises,

muscadins qui jouent de la flûte, portent des gants jaunes et dessinent ou écrivent comme si c'était leur métier.

Les préventions singulièrement exagérées de l'estimable marin du commerce contre l'armée navale perçaient ici par parenthèse. Ces préventions n'existent plus guère aujourd'hui, et nous n'en tiendrions aucun compte si les propos du capitaine Pinchon n'avaient encore blessé, par contre-coup, le lieutenant Brassinnet qui, n'ayant pu satisfaire au modeste examen de volontaire de marine, avait porté la peine de sa paresse d'écolier, en servant comme simple matelot à bord d'un vaisseau de ligne.

— Monsieur le capitaine, demanda la comtesse de Roseville, les talents d'agrément empêcheraient-ils donc d'être bon marin?

— Je n'ai pas dit cela! répartit vivement l'excellent homme. Grandfort prend hauteur, calcule et manœuvre mieux que personne. C'est pourquoi je lui pardonne son endiablée poésie en attendant qu'il la jette par-dessus le bord.

Le jeune second remercia le capitaine en souriant; mais les éloges donnés à ses talents de marin firent de nouveau faire une fort laide grimace au lieutenant qui était de quart et s'occupait de la rectification de la voile: « Toutes les mauvaises chances avaient été pour lui, toutes les bonnes pour M. Maurice Grandfort. »

Sans la protection de son ancien condisciple, Brassinnet, dont l'obscur biographie recelait assurément plus d'une vilaine page, n'aurait jamais obtenu la place de lieute-

nant de la *Mésange*, mais l'ingratitude et l'envie sont sœurs.

— Un arrêté de S. Exc. le ministre des finances pourvoit à la réorganisation des perceptions du département de la Seine.

— Le *Bulletin des Lois* renferme un décret en date du 5 novembre, rendu sur la proposition du grand chancelier de la Légion-d'Honneur, qui ramène l'institution de la médaille militaire à sa destination spéciale et distincte.

Le décret du 15 janvier dernier est rapporté; la médaille militaire ne pourra plus être accordée à des militaires retirés du service ou à des agents civils, et les ministres de la guerre et de la marine auront seuls le droit de faire des présentations à l'Empereur pour l'obtention de cette récompense.

— Il paraît qu'une commission est nommée pour étudier la question de l'organisation d'un service régulier entre la France, l'Indo-Chine et l'île de la Réunion par Suez, et que les membres de cette commission, qui doit siéger au ministère de l'Algérie et des colonies, sont: MM. Stourm, directeur général des postes; Fleury, directeur au ministère du commerce; de Roujoux, directeur au ministère de l'Algérie et des colonies, et le vice-amiral Fourichon.

On annonce également que plusieurs avisos à vapeur à grande vitesse d'un modèle nouveau viennent d'entrer en construction. Ces bâtiments, dont l'exécution est confiée à l'industrie privée, seront terminés vers la fin de janvier; ils doivent, dit-on, servir de courriers à la division navale de l'Indo-Chine et être employés au service des dépêches.

— On écrit des frontières d'Oran, 6 novembre, à l'Agence Havas.

La poursuite à outrance des Beni Snassen et des Angads, par les braves soldats du général de Martimprey, n'a pas été le seul événement de la glorieuse campagne que nous venons de finir. Je dois le récit fidèle, quoique peut-être invraisemblable, d'une chasse bien autrement merveilleuse pour les membres du sport. Vous savez, peut-être, qu'au moment où les généraux Desvaux et Jussuf organisaient leurs divisions actives, un certain nombre de chasseurs distingués, parmi lesquels figuraient des Anglais, des Français, même des Américains et un Polonais, dressèrent leur tentes derrière nos colonnes. Ces Messieurs, profitant des longs jours que la concentration des troupes exigeait, s'attachèrent avec passion à perfectionner leur tir. Il s'agissait de suivre les traces de l'impassible Gérard, en faisant la chasse aux lions; or chacun savait combien, en pa-

nant de la *Mésange*, mais l'ingratitude et l'envie sont sœurs.

Brassinnet, qui flattait Grandfort et le traitait d'ami à toute heure, l'avait pris en antipathie secrète. Il le haïssait sans autre motif que la plus hideuse jalousie. Il s'éloigna donc avec méchante humeur de la dunette, où le père Pinchon lui-même avait la sottise de traiter avec indulgence les manies ridicules du petit rhétoricien Grandfort.

Celui-ci cependant disait au capitaine:

— Franchement, je me crois incurable, parce que je suis marin dans l'âme. Mon sentiment poétique naît de mon goût enthousiaste pour les sublimes spectacles de la mer, pour les grands travaux et les nobles périls de la navigation.

— Stopons-là! interrompit vivement le brave Pinchon: votre poésie et la marine sont deux, entendons-nous! Nos vieux patrons, nos maîtres depuis Duquesne jusqu'à Duperré n'aimaient que la grosse musique de leurs bordées de tribord à bâbord; leurs cordes de guitare étaient les bras et boulines; les vents du nord et du sud jouaient de la contre-basse dans leurs haubans, en accompagnant le chœur de leurs canons. Parlez-moi de ces concerts-là! J'en suis. En fait de peinture, ils ne connaissaient d'autres toiles que la grand'voile, la misaine ou les huniers; la carène de leurs navires dessinait sur la mer le chemin du branle-bas; pour toutes couleurs, ils avaient du fer, de la poudre et du courage; les tableaux qu'ils peignaient ont pour musée notre glorieuse histoire navale;

reille occurrence, un coup-d'œil prompt et sûr est nécessaire. Chose curieuse, un seul, le comte polonais, M. Henri de Stecki, ne brûla pas une seule amorce. Cette circonstance donna une haute opinion de lui; on le crut très fort au tir; mais, par une bizarrerie singulière, le jour même où l'on allait s'engager dans les montagnes, pour trouver le lion dans son repaire, il conseilla à peine à se laisser mettre à la ceinture un revolver à quatre coups. Il n'avait en main qu'une lance d'un dessin à lui, et d'une grande pesanteur, 40 à 50 kilogrammes environ. Cet équipement si nouveau excita une hilarité amicale; les Arabes ne disaient pas un mot, ils réfléchissaient, attendant des preuves. Cette lance était de la longueur des lances ordinaires, en acier de Tolède et toute d'une pièce. Là où, d'ordinaire, le fer prend naissance, ce fer présentait quatre faces, chacune dentelée et barbelée, de sorte qu'une fois entré dans un corps quelconque, il ne pouvait plus en être retiré en aucune façon. Il avait la largeur de plusieurs pouces, et cette largeur, du côté de la pointe, se perdait rapidement dans une lame à scie, longue et solide à toute épreuve; de l'autre côté elle se confondait insensiblement avec le manche.

Le comte Stecki, sans donner un mot d'explication, laissa prendre le pas aux rieurs. On marchait en silence. Plusieurs fois, on avait entendu le lion rugir, et il fallait traverser une gorge étroite, où deux hommes pouvaient à peine tenir de front, pour joindre la bête. Le Polonais fermait toujours le cortège. Les éclaireurs voyaient déjà la caverne qui servait d'habitation au roi du désert, lorsque tout-à-coup, d'un taillis épais, le lion sortit à pas lents. Le comte se retourna au bruit et vit l'animal à trois mètres de lui à peine.

Surpris, mais non ébranlé, le comte abaissa rapidement sa lance et attendit sans bouger. Le lion s'arrêta aussi, mit sa tête monstrueuse sur ses deux pattes allongées et montra toutes ses dents. Le péril était extrême, mais le comte, prompt comme l'éclair, et maniant une arme qui lui était familière, fit un pas et enfonça le fer de sa lance, d'une main ferme, dans la gueule du lion. Celui-ci, loin de reculer, se rua sur la pointe acérée qu'il ne pouvait plus ni arracher ni broyer, tandis que le poids énorme de la lance, retombée à terre et précédant sa gueule béante, l'empêchait de bondir et de déchirer son adversaire.... Le Polonais qui, en raison du choc, avait été rejeté dans le taillis, se releva bientôt et put tirer deux coups de pistolet à bout portant. Une balle se logea dans l'oreille, l'autre dans le cœur de l'animal, qui ainsi fut frappé à mort.

Ce drame bien court, il est vrai, mais non moins saisissant, se passait sur une clairière, en face de toute la société muette d'horreur et tremblant pour les jours du combattant, qu'on ne pouvait secourir en aucune sorte, l'espace resserré sur une ligne presque droite ne permettant pas d'ajuster le lion, sans tuer le chasseur du même coup. Le spectacle était affreux....

Après cet exploit, on entoura le comte et on le combla de soins bien naturels en pareil cas. Les Arabes étaient ivres d'admiration. Quelques jours après, sur la côte d'Espagne, on offrit un dîner

splendide au comte de Stecki, qui, en remerciant ses compagnons de voyage pour toutes les preuves de sympathie et d'amitié qu'ils lui avaient données, les supplia en même temps de ne jamais dire un mot de cette chasse. Et comme on se récriait : dans mon pays, ajouta-t-il, je n'ai jamais chassé que le lièvre; ici, le hazard a voulu que je disputasse ma vie au lion que j'ai tué, je ne sais trop comment.... Si vous en parlez, vous me ferez passer pour un héros de roman. La parole fut donnée, mais l'aventure est trop extravagante pour qu'elle soit tenue.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 15 novembre :

Enfin, après une suite de délais imprévus, le gonflement du *City-of-New-York* a commencé hier. L'opération durera sans doute trois ou quatre jours.

Le gonflement d'un ballon aussi monstrueux que le *City-of-New-York* est plus intéressant que ne le pensent la plupart des personnes. Il faut des précautions infinies pour empêcher les mailles innombrables du filet de s'entremêler et de se nouer, à mesure que la montgolfière grossit, et pour conduire le gaz avec régularité dans toute la longueur du ballon, sans lui permettre d'enfler d'abord une partie au détriment d'une autre.

A mesure que le fluide pénètre dans cette immense masse inerte, on la voit s'agiter, faire des soubresauts, comme un immense serpent qui sortirait de son état de torpeur.

Les spectateurs s'intéressaient vivement à ces évolutions. Le gaz passe par le monstrueux gazomètre, fabriqué expressément pour M. Lowe, 100 pieds cubiques toutes les 45 secondes. A ce compte, en admettant que l'opération ne fût interrompue ni le jour ni la nuit, elle ne durerait pas moins de trois jours vingt heures et trente-quatre minutes. Mais nous ne croyons pas que l'aéronaute ait l'intention de mettre actuellement plus de 4 ou 500,000 pieds cubiques de gaz dans le ballon. Demain, l'aérostat aura pris assez de volume pour permettre aux spectateurs de se faire une juste idée de ses vastes dimensions. Hier, au matin, il s'exhalait du ballon une si forte odeur de gaz, qu'un des employés de M. Lowe a perdu connaissance. On a cru qu'il s'était déclaré une fuite dans l'étoffe; mais, malgré les recherches les plus minutieuses, il a été impossible d'en trouver une.

Le vent, qui n'a pas cessé de souffler pendant ces deux derniers jours, a forcé M. Lowe à interrompre le gonflement de son ballon, dans lequel on a déjà fait passer 4,400 pieds cubiques de gaz. Mais les fuites qui doivent se trouver, soit dans le corps même du ballon, soit à l'orifice adapté au tuyau, ont diminué quelque peu cette quantité. L'aéronaute a exposé, à côté de la petite machine à air chaud de son bateau, les bottes, les gants, les fourrures et les autres vêtements qui doivent le préserver du froid dans les hautes régions où il doit voyager.

— La superficie actuelle de Paris est de 3,288 hectares. Lorsque les limites de la capitale seront portées jusqu'aux pieds de l'enceinte fortifiée, elle sera de 7,088 hectares. Le pourtour de Paris agrandi aura 40 kilomètres. L'enceinte continue est percée de cent entrées. La plus grande longueur de Paris

sera du Point-du-Jour, Près d'Anteuil, au pont de Flandres, au nord de la Villette. La traversée de Gentilly à Montmartre est de 10 kilomètres.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Dupré, principal du collège de Saumur, vient de subir avec succès les épreuves, actuellement si difficiles, que l'Université impose aux candidats pour la licence ès-sciences physiques.

Nous apprenons qu'un décret récent vient réorganiser le lycée de La Flèche. La disposition principale du décret a pour but de placer cette école sous une administration mixte. Les élèves des classes inférieures seront soumis au régime universitaire, et ceux des classes supérieures au régime militaire.

Le général Lefèvre est nommé commandant supérieur de l'Ecole. Autrefois le commandement était confié à un officier du grade de colonel. (*Le Pays.*)

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : « Le gouvernement de l'Empereur, craignant que la délégation des pouvoirs faite à M. Buoncompagni ne préjugât pas moins que la régence déferée au prince de Carignan les questions dont la solution doit être l'objet des délibérations du congrès, avait vu avec regret l'adoption de cette mesure. Cette impression a été atténuée par les explications dont le gouvernement sardes a pris l'initiative et desquelles il résulte que le maintien de l'ordre serait le seul et unique but de la délégation faite à M. Buoncompagni, et que la concentration entre ses mains des pouvoirs des gouvernements de l'Italie centrale n'aurait aucunement le caractère d'une régence. »

Nous devons rappeler à ce propos, que le *Moniteur* est le seul organe de la politique du gouvernement.

M. FRÉDÉRIC, PATISSIER, successeur de M. FROGER, rue du Puits-Neuf, à Saumur, obtient de tous côtés un succès justement mérité. Chaque jour il reçoit des félicitations pour la qualité et l'élégance de ses pièces montées, et pour la beauté des desserts qu'il a composés dans un grand nombre de repas de noces.

M. Frédéric fournit tout ce qui concerne sa partie à des prix très-moderés. (482)

BOURSE DU 22 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 70 05
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 30.

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 70 15.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gerant.

ils ne *brossaient*, corbleu! que les ennemis de la France!... Ah! pardonnez-moi, Mesdames les passagères, j'ai un peu juré, je crois; mais ce que je disais là me rappelle notre jeune temps. Si nous sommes de simples marchands aujourd'hui, nous avons manié le fouloir et le mousqueton avant la paix; nous avons été corsaire en tout bien, tout honneur. Courbés sur nos avirons, cherchant une voile ennemie, nous nous soucions à nous arracher la peau des mains en chantant quelque bonne chanson du gaillard d'avant, et nous ne perdions pas le temps, je vous en réponds, à fabriquer de la poésie.

— Mais, vous ne faites que cela, capitaine! s'écria Grandfort en souriant.

Et la galerie presque entière éclata de rire.

— Votre comparaison entre les choses du métier, la musique et la peinture à un cachet un peu rude mais franchement poétique; j'en appelle à toutes ces dames.

Le capitaine protestait en vain, il fut condamné à l'unanimité.

— Amusez-vous, dit-il, j'ai le caractère bien fait.

— Je ne plaisante pas, capitaine. Maître Madurec n'aurait pas été plus poète que vous ne l'étiez à l'instant même.

— Bon! fit l'ancien corsaire, voici notre maître d'équipage sur la sellette maintenant. Avant cinq minutes, monsieur mon second aura travesti, je gage, tous nos gens de mer en lauréats des jeux floraux.

— Pas précisément, mais je puis attester que sur le

gaillard d'avant s'épanouissent une foule de légendes pleines de charmes.

— Monsieur Grandfort, dit le comte de Roseville, vous savez que j'habite en Normandie fort près du littoral; je compte même parmi mes vieux amis plusieurs braves gens de mer du quartier. L'un d'eux surtout, maître Pierre Hauban, le pilote lamaneur, m'a rendu des services que je n'oublierai jamais...

Au nom de Pierre Hauban, un jeune matelot, à figure ouverte, qui manœuvrait la roue du gouvernail, se retourna pour saluer M. de Roseville qui lui rendit un sourire amical en ajoutant :

— Je ne savais pas que Gal, son digne fils, était si près de nous et m'entendait.

— Gal Hauban! dit Grandfort, j'avais pris pour un sobriquet ce nom qui vaut tout un horoscope, car nous appelons *galhauban* certains cordages qui concourent avec les *haubans* et les *étais* à soutenir l'édifice de la mâture.

— J'ai d'excellentes raisons, reprit M. de Roseville, pour savoir ce qu'il faut entendre par *haubans* et *galhaubans*.

Puis il fit rapidement le récit de son évasion des pontons anglais.

Le jeune timonnier, tout en gouvernant au nord-est, prêtait une oreille plus attentive à la conversation des passagers. Les éloges décernées à son vieux père par M. de Roseville faisaient battre son cœur et lui mettaient les larmes aux yeux.

— Attention à gouverner! cria d'un ton aigre le lieutenant Brassinet. Tu ne fais qu'embarber, Galhauban!

— Pardon! mon ami, dit M. de Roseville au jeune timonnier, je t'ai causé les distractions qui t'attirent ces reproches.

— Merci, commandant!... merci! répondit Galhauban, qui parvint à se maîtriser et fit en sorte de ne plus mériter les avertissements du lieutenant Brassinet.

L'ancien chef d'escadrons reprenait le sujet de la conversation :

— Messieurs les marins, disait-il, vous ne sauriez être étonnés maintenant de me trouver un peu au fait des légendes dont parlait M. Grandfort, et je lui demanderai si celle des âmes de navires lui est familière?

— Oui, commandant, répondit Grandfort, mais c'est à maître Madurec qui faudrait l'entendre conter....

— Eh bien! proposa M^{me} de Roseville, prions-le de nous en régaler pour achever la veillée.

Toutes les passagères furent du même avis.

— Oh! oh! fit le capitaine en riant, maître Madurec, avec la meilleure volonté du monde, n'arrivera pas au bout de la première phrase. Il ne sait, ne veut, ni ne peut se passer de son auditoire de matelots.

Un murmure de désappointement suivit cette objection trop fondée; mais, Galhauban, qui venait d'être relevé à la barre du gouvernail, connaissait le désir de M^{me} de Roseville.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e RULLIER, notaire à Doué.

VENTE

DE

BIENS DE MINEURS

Par autorité de justice.

L'adjudication aura lieu en la Mairie de Louresse-Rocheménier,

Par le ministère de M^e RULLIER, notaire à Doué,

Le dimanche dix-huit décembre mil huit cent cinquante-neuf, à midi.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

1^o Une étable à bœufs, une écurie à chevaux, une étable à vaches, un angar adossé à l'écurie à vaches, cour au levant des écuries et angar, plusieurs petits toits et treize ares vingt centiares de jardin, le tout dans un seul tenant, situé commune de Louresse-Rocheménier, joignant vers le levant la grande route de Doué à Angers et le sieur Portier-Hublot, vers le couchant un chemin, vers le milieu dit sieur Portier-Hublot, et vers le nord Reveiller.

Mise à prix. 1,980 fr.

2^o Un morceau de terre labourable, situé à la Pagerie, près la Bournée, commune de Louresse-Rocheménier, d'une superficie de quatre-vingt-quatorze ares soixante centiares, joignant au midi Caret, au nord Leclerc, au levant Courjarret, et au couchant Chauveau-Fournier et autres.

Mise à prix. 1,290 fr.

Ce dernier morceau pourra être vendu, soit en totalité, soit par parties, sur la mise à prix de soixante francs les quatre ares quarante centiares.

PROCÉDURE.

Cette vente est poursuivie à la requête de dame Victoire Lecointre, veuve de Pierre Aurion, menuisier, demeurant commune de Louresse-Rocheménier, agissant tant en son nom personnel, à cause de la communauté qui a existé entre elle et son mari, que comme tutrice naturelle et légale de Pierre, Jean et Victoire Aurion, ses trois enfants mineurs, issus de son mariage avec son dit mari;

En présence du sieur Louis Aurion, marchand ambulancier, demeurant commune de Louerre, subrogé-tuteur desdits mineurs, dûment appelé.

Elle a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du cinq novembre mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille desdits mineurs, en date du vingt juin mil huit cent cinquante-neuf, enregistrée. Il est dit en ce jugement que l'article 2^o ne sera mis en vente que pour le cas où il n'y aurait pas d'enchères portées sur l'article 1^{er}.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

2^o A M^e RULLIER, notaire à Doué, chargé de la rédaction du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le vingt-quatre novembre mil huit cent cinquante-neuf.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le vingt-cinq novembre mil huit cent cinquante-neuf, f. Reçu un franc dix centimes, dixième compris.

(528)

LINACIER.

Etude de MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 27 novembre 1859, à midi, il sera procédé, par le ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, à la vente aux enchères de différents meubles, consistant en : bois de lits, buffet à deux corps, armoire, le tout en noyer verni, huche, bois, vêtements, etc.; lesquels meubles se trouvent dans une maison appartenant au sieur Deléon, située au bourg de Villebernier, et ont été saisis sur un sieur Berthelot. (529)

A VENDRE

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée.

Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; serre-bois et grenier au-dessus, lieux d'aisances.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (524)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1860,

Une JOLIE MAISON, située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o 17, avec jardin.

S'adresser à M. COGENT, capitaine à l'École de cavalerie, ou à M^e E. LEROUX, notaire. (496)

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

UN HOTEL,

Situé à Saumur, très-bien achalandé, ayant bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE, écurie, grenier, cour, angars et place à fumier, à Saumur, rue du Temple, 29.

S'adresser à M^{me} DE MONTLAUR ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (491)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. DANICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MÉNIÈRE. (54)

EN VENTE à l'Imprimerie Postale E. MARY-DUPUIS et C^{ie}, à Noyon (Oise),

SEULS ÉDITEURS DE L'ALMANACH DES POSTES DE L'EMPIRE,

Et chez MM. ALBESSARD et BERARD, Libraires,

A Paris, 8, rue Guénégaud; à Marseille, 25, rue des Pavillons,

DICTIONNAIRE DES POSTES

NOMENCLATURE COMPLÈTE DE TOUTES

LES COMMUNES DE FRANCE.

L'Administration des Postes de l'Empire français vient de donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire des Postes*.

Ce livre, qui est en même temps le Dictionnaire géographique de la France le plus complet, renferme :

- 1^o Le nom de toutes les localités qui existent en France : Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, principaux écarts, Usines, Châteaux, etc., de l'Empire;
- 2^o Leurs Département, Arrondissement, Canton, Population et autres Renseignements administratifs;
- 3^o Renseignements industriels et commerciaux;
- 4^o Nom du Bureau de poste qui dessert la localité;
- 5^o Indication de l'existence du Bureau de poste;
- 6^o Indication par un signe de l'existence d'un Relais de poste aux chevaux;
- 7^o Et indication des Stations de Chemin de fer.

Par cette nomenclature, il est facile de voir que ce Dictionnaire est le seul qui réponde d'une manière certaine et complète, puisqu'il est officiel, au besoin de tout le monde.

Mais s'il convient à tous ceux qui écrivent des lettres, il est indispensable aux banquiers, négociants, industriels, notaires, avoués, etc., et à tout homme d'affaires qui, par la nature de ses relations, doit tenir à la suscription la plus exacte de ses missives.

Considéré comme Dictionnaire géographique, nul ne peut être plus complet et plus correct que lui, puisqu'il est l'œuvre d'une Administration dont les agents visitent la plus humble chaumière; sa place est donc marquée dans la bibliothèque de l'historien, du professeur et de l'amateur, comme dans celle de l'industriel.

Un supplément, contenant un Bulletin commercial, renferme des renseignements d'une grande utilité sur le Service des postes, les Tarifs de dépêches télégraphiques, Douanes, et indication des principales Maisons de Commerce, Etablissements industriels, Compagnies d'assurances, etc., de France.

UN TRÈS-FORT VOLUME DE PLUS DE 2,000 PAGES.

Prix : Broché, 15 fr.; Relié, 18 fr.

MONITEUR

DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL, COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

ABONNEMENTS :

Un an, 6 mois, 3 mois.

Paris 10 f. 5 f. 3 f. »

Départements, Corse

et Algérie 12 6 3 50

Pays étrangers, selon le tarif postal.

Plus 50 c. pour frais de recouvrement.

Les abonnements partent du 1^{er} et

de 15 de chaque mois.

BUREAUX :

A PARIS, 8, RUE D'ANJOU-DAUPHINE.

Années 1856, 1857 et 1858,

avec les tables 25 f. »

Années 1856 et 1857 prises

séparément 14 50

Année 1858 avec sa table . . . 11 50

La table seule, prise séparément 2 50

Religion.

Famille.

L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

Travail.

Propriété.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les *Faits officiels*; une *Chronique départementale*; des articles *Variétés*; des articles d'*Agriculture*; un *Bulletin de commerce*, très-complet; un *Feuilleton*; des *Nouvelles diverses*; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal. Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'*Ami du Peuple*, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire). Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le